

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 du Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte (zone de protection spéciale)

NOR : DEV N 03 20 44 5 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 414-1-II ; R.214-16, R.214-20 et R.214-22 ;

Vu la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnances des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ,

Arrête :

Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 du Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » (zone de protection spéciale FR1110102) le territoire délimité sur la carte au 1/30 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Essonne : Echarcon, Itteville, Fontenay-le-Vicomte, Lisses, Mennecy, Vert-le-Petit.

Article 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de la zone de protection spéciale du Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Essonne, à la direction régionale de l'environnement Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 DEC. 2003



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
du Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Grande aigrette	<i>Egretta alba / Ardea alba</i>
Héron pourpre	<i>Ardea purpurea</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Becasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Becassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Guepier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>
Locustelle luscinoïde	<i>Locustella luscinioides</i>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>

SITE NATURA 2000 du Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte

(ZPS) FR1110102 (Essonne)

Carte au 1/30 000 (fond IGN n°21) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : **23 DEC. 2003**

La ministre de l'écologie et
du développement durable

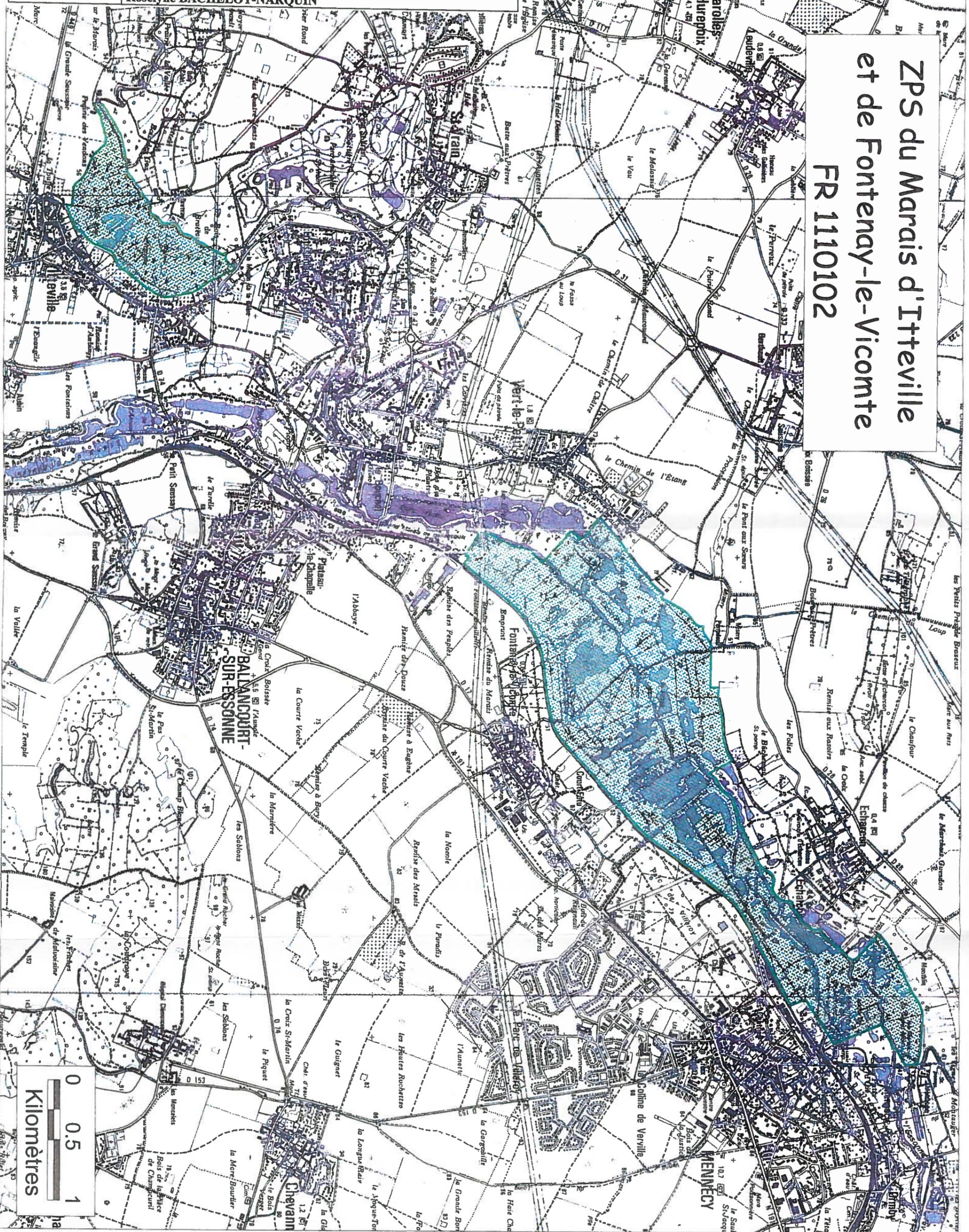
Roselyne Bachelot-Narquin
Roselyne BACHELOT-NARQUIN



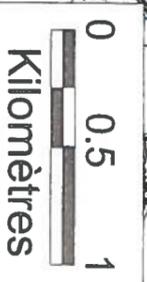
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE
L'ÉCOLOGIE
ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**ZPS du Marais d'Itteville
et de Fontenay-le-Vicomte
FR 1110102**



Echelle : 1 / 30 000



Le 06 janvier 2003